

Syensqo annonce la détermination du prix d'un emprunt obligataire de 1,2 milliard d'euros

Bruxelles, Belgique – 21 mai 2025 – 18h30 CEST – Syensqo SA (l'«Émetteur») annonce la détermination du prix d'un emprunt obligataire libellé en euros (ensemble, les "Obligations"):

- EUR 600 millions avec un coupon de 3,375% venant à échéance en 2031 à un prix d'émission de 99,674%
- EUR 600 millions avec un coupon à 4% venant à échéance en 2035 à échéance en 2031 et 99,789%

Le produit de l'offre sera utilisé pour les besoins généraux de la Société

Il est prévu que ces Obligations soient cotées et admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

Christopher Davis, directeur financier de Syensqo, a commenté l'opération : *"Cette opération constitue une nouvelle réalisation remarquable pour Syensqo, consacrant le Groupe en tant qu'émetteur sur le marché obligataire en euros et renforçant davantage son profil financier équilibré."*

À la suite de notre émission obligataire réussie de 1,2 milliard de dollars américains en 2024, nous avons constaté une forte demande émanant d'un large éventail d'investisseurs institutionnels, témoignant ainsi de la confiance des marchés financiers dans le profil de crédit de Syensqo et dans sa stratégie de croissance."

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants américains.

L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de cette offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. Syensqo décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

L'information contenue dans ce document ne constitue pas, ni fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans la présente, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Syensqo n'a autorisé aucune offre de valeurs mobilières à des investisseurs de détail dans un État membre de l'Espace économique européen («EEE») ou au Royaume-Uni («RU»).

Les titres visés dans le présent document ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition d'un investisseur de détail et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition d'un investisseur de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni. A cette fin, le terme « investisseur de détail » au RU désigne une personne qui est visée par l'une des catégories suivantes (ou les deux): (a) un client de détail, tel que défini au point (11) de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/UE concernant les marchés et les instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; ou (b) un client au sens de la Directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client n'est pas un client professionnel au sens du point (10) de l'article 4(1) de MiFID II et l'expression « investisseur de détail » au RU désigne une personne qui est l'un (ou les deux) de : (a) un client de détail, tel que défini à l'article 2, point (8), du règlement (UE) n° 2017/565 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) (« EUWA ») ou (b) un client au sens des dispositions de la loi de 2000 sur les services et marchés financiers (Financial Services and Markets Act 2000, tel que modifié (la « FSMA ») et toute règle ou réglementation adoptée en vertu du FSMA pour mettre en œuvre la directive (UE) 2016/97, lorsque ce client ne serait pas considéré comme un client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point 8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit national en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne peut être communiqué aux personnes situées au Royaume-Uni que dans les cas où les dispositions de la section 21(1) du Financial Services Market Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ne s'appliquent pas à l'Émetteur et s'adresse uniquement à des personnes situées au Royaume-Uni (i) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels en investissement » visées par l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), ou (ii) qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre ou à d'autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme étant des « Personnes habilitées »). Cette communication est adressée uniquement aux Personnes habilitées et toute personne qui n'est pas une Personne habilitée ne doit ni agir ni se fonder sur ce document ou sur son contenu.

Les titres visés dans le présent document ne peuvent être détenus que par, et transférés qu'à des investisseurs éligibles visés à l'article 4 de l'Arrêté royal belge du 26 mai 1994, détenant leurs titres sur un compte titres exonéré ouvert auprès d'un établissement financier participant directement ou indirectement au Système de liquidation de titres géré par la Banque nationale de Belgique. Les titres ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition de, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition d'un consommateur au sens du Code de droit économique belge.

Contacts

Investisseurs & Analystes

investor.relations@syensqo.com

Sherief Bakr	+44 7920 575 989
Bisser Alexandrov	+33 607 635 280
Loïc Flament	+32 478 69 74 20
Robbin Moore-Randolph	+1 470 493 2433

Media

media.relations@syensqo.com

Perrine Marchal	+32 478 32 62 72
Laetitia Schreiber	+32 487 74 38 07

Informations prospectives

Ce communiqué peut contenir des informations prospectives. Les déclarations prospectives décrivent les attentes, plans, stratégies, objectifs, événements futurs ou intentions. La réalisation des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué est sujette à des risques et à des incertitudes en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris des facteurs économiques d'ordre général, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change; l'évolution des conditions de marché, la concurrence des produits, la nature du développement d'un produit, l'impact des acquisitions et des désinvestissements, des restructurations, du retrait de certains produits; du processus d'approbation réglementaire, des scénarii globaux des projets de R&I et d'autres éléments inhabituels. Par conséquent, les résultats réels ou événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Si de tels risques connus ou inconnus ou des incertitudes se concrétisent, ou si nos hypothèses s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux anticipés. La société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ses déclarations prospectives.

A propos de Syensqo

Syensqo est une entreprise fondée sur la science qui développe des solutions novatrices permettant d'améliorer notre façon de vivre, de travailler, de voyager et de nous divertir. Inspirés par les congrès scientifiques initiés par Ernest Solvay en 1911, nous réunissons des talents brillants qui repoussent sans cesse les limites de la science et de l'innovation au profit de nos clients, avec plus de 13 000 employés.

Nous développons des solutions qui contribuent à offrir des produits plus sûrs, plus propres et plus durables, que l'on retrouve dans l'habitat, l'alimentation, et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils électroniques et les soins de santé. Notre force d'innovation nous permet de concrétiser l'ambition d'une économie circulaire et d'explorer des technologies révolutionnaires qui feront progresser l'humanité.

Calendrier 2025

- 31 juillet 2025: Résultats du T2 2025
- 6 novembre 2025: Résultats du T3 2025

Liens utiles

- Informations financières
- Stratégie
- Le titre Syensqo
- Obligations et notation financière
- Separation documents
- Webcasts, présentations et podcasts
- Rapport Annuel Intégré
- S'inscrire à notre liste de diffusion

